

Résolution du 27 juin 2011 de MM. Olivier Fiumelli, Alexandre Chevalier, Jean-Marc Froidevaux, Simon Brandt, Thomas Boyer, Guy Dossan, Gary Bennaïm, Jean-Paul Guisan, Rémy Burri, Adrien Genecand, Alexis Barbey, Mmes Florence Kraft-Babel, Natacha Buffet, Fabienne Aubry Conne et Sophie Courvoisier: «Pour un projet de budget 2012 conforme aux attentes de la population».

(retirée par ses auteurs
lors de la séance du 23 septembre 2013, dans le rapport R-145 A)

PROJET DE RÉSOLUTION

Vu les excellentes performances financières de la Ville pendant les quatre derniers exercices bouclés (2007-2010):

- bénéfice cumulé de 500 millions de francs, en moyenne annuel 125 millions de francs;
- diminution de la dette de 1,72 milliard de francs à 1,41 milliard de francs;
- maintien de la valeur du centime additionnel à 15,5 millions de francs malgré la loi 10199 (nouvelle LIPP);

vu le très probable excédent budgétaire de l'exercice 2011 (voir les derniers rapports du Groupe de perspectives économiques – GPE);

vu les bonnes perspectives économiques annoncées pour 2012 (voir les derniers rapports du GPE);

vu que l'adoption en votation populaire de la loi 10199 (nouvelle LIPP) en 2009 n'a pas eu l'impact «catastrophique» annoncé par le Conseil administratif;

vu les propos de Mme Michèle Künzler, conseillère d'Etat chargée du Département de l'intérieur et de la mobilité, lors de son allocution du 31 mai 2011: «Les communes doivent envisager la perspective de la suppression de la taxe professionnelle.»;

vu l'augmentation des charges de personnel sur la dernière législature de 6,8%, malgré la suppression d'une soixantaine de postes d'agents municipaux;

vu la nécessité de mieux prioriser l'action publique en Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un projet de budget 2012 comprenant:

- un dégrèvement linéaire de 25% sur la taxe professionnelle communale;
- un nombre de centimes additionnels fixés à 43,5 (soit une diminution de 2 centimes);
- le retour du *personal stop* (pas d'augmentation globale du nombre de postes);
- la fixation d'un nombre réduit d'objectifs stratégiques (environ cinq par département au maximum) à suivre par le biais d'indicateurs de performance.